



Assemblée générale

Distr.
GENERALE
A/47/615
6 novembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session
Point 77 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA COMPOSITION DES ORGANES PERTINENTS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Rapport de la Commission politique spéciale

Rapporteur : M. Yuriy SHEVCHENKO (Ukraine)

1. Le point intitulé "Question de la composition des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies" a été inscrit à l'ordre du jour provisoire de la quarante-septième session de l'Assemblée générale conformément à la décision 46/415 de l'Assemblée, en date du 9 décembre 1991.
2. A sa 3e séance plénière, le 18 septembre 1992, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire la question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Commission politique spéciale.
3. A la 5e séance de la Commission, le 26 octobre, le Président, constatant qu'aucun membre de la Commission ne demandait à prendre la parole sur la question, a proposé d'en reporter l'examen à la quarante-huitième session.
4. En l'absence d'objection, il en a été ainsi décidé.

RECOMMANDATION DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE

5. La Commission politique spéciale recommande à l'Assemblée générale d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-huitième session la question intitulée "Question de la composition des organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies".
